



# BIENVENUE

## DEVENIR MEMBRE

Être membre de O'Blessing Foundation, c'est devenir un acteur actif sur le plan éducatif et financier en Afrique centrale.

L'association O'Blessing Foundation oeuvre en faveur des veuves et des orphelins grâce à une variété d'activités: Distributions des dons en nature, le parrainage et le développement des petits commerces.

Pour vous joindre à nous, vous devrez porter le chapeau d'un donateur, d'un parrain ou d'un investisseur.

*Guylaine Okieli*  
FONDATRICE – OBLESSING FOUNDATION





## DEVENIR DONATEUR

---

La distribution de dons en nature répond à plusieurs enjeux tant sur le plan éducatif que social. Les dons peuvent être accordés sous forme de denrées alimentaires, vêtements et médicament. Les remises se font au sein de nos orphelinats partenaires .

Devenir donateur ne conduit aucunement à un quelconque engagement. De plus, les donations peuvent être sous forme d'apport numéraire et/ou en nature.

---

# PARRAINAGE

Le parrainage vous engage à couvrir les frais de scolarité des orphelins dans le cadre de leur retour aux études.

La durée de l'engagement varie selon le module choisi par l'élève.

Des orphelins sont identifiés par nos associés. Ces derniers font état de leur situation et de leur désir d'étude.

Dès que le contact est établi avec l'orphelin, le processus est enclenché.

Le processus du parrainage se réalise en 5 étapes:

1. Prise de contact avec l'orphelin et l'école
2. Présentation du dossier à un(e) parrain(e)
3. Prise en charge acceptée
4. Notification auprès de l'école
5. Orphelin parrainé

Il existe 3 possibilités de parrainage:

**Individuel:** parrainer seul un orphelin.

**Multiple:** parrainer seul plusieurs orphelins.

**Collectif:** parrainer à plusieurs plusieurs orphelins.



DEVELOPPEMENT DES COMMERCES

# ENTREPRENEURIAT

---

En qualité d'investisseur vous avez la responsabilité d'aider les veuves en capacité de travailler à jouir de leur liberté d'arbitrage et à devenir autonome financièrement.

La durée de l'accompagnement se réalise sur un trimestre de 3 mois. Toutefois, il se peut que, selon le commerce souhaité la durée puisse varier. Enfin, le suivi est assuré par nos équipes locales.

La démarche pour participer à cette autonomie financière se compose en 5 étapes:


- Prise de contact avec la veuve
- Présentation du dossier à un(e) investisseur(se)
- Achat des ressources nécessaires
- Remise du fond de commerce à la veuve





# NOUS REJOINDRE

Pour nous rejoindre deux solutions se présentent à vous:

1. Une prise de contact avec nos équipes en remplissant les formulaires de contact. Dès réception de votre candidature nous vous recontacterons.
2.  [contact@oblessing-foundation.com](mailto:contact@oblessing-foundation.com)

Toute l'équipe *OB* a hâte de vous rencontrer!

*A Bientôt!*



*Guylaine Okieli*  
FONDATRICE – O'BLESSING FOUNDATION